Intégrer mon poste de travail

| Par Syndeleden |
|---|
| Bonsoir |
| J'ai eu préjudice avec mon employeur cette après midi |
| Il m'a mise dehors après mon service en me bousculent. |
| J'ai été porté plainte à la gendarmerie j'ai rdv |
| Demain à 16 h 30 pour ma déposition |
| Voilà Les grands traits car l'histoire est longue |
| Il m'a dit qu'il ne voulait plus me voir dans son restaurant |
| Sauf que moi j'irai à mon travail à 10h30 comme d'habitude |
| Si il me dit de repartir je ne peux pas car c'est un abandon de poste. |
| Que dois-je par rapport à cette situation |
| Merci par avance de m'aider svp |
| Bonne soirée |
| Par morobar |
| Bjr, |
| Ce n'est pas un abandon de poste, mais l'exécution d'une mise à pied conservatoire. |
| Vous ne pouvez pas imposer votre présence à cet employeur. |
| Si sous 48 h vous n'avez pas de confirmation, vous mettez en demeure l'employeur de pouvoir reprendre le travail. |
| Par Syndeleden |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| Bonsoir |
| Merci beaucoup réponse claire pour moi. |
| |

Bonjour,

Par janus2

Si votre employeur ne vous signifie pas la mise à pied conservatoire tout en lançant la procédure pour licenciement, vous lui envoyez immédiatement une LRAR pour lui spécifier que vous vous tenez à sa disposition conformément à votre contrat de travail. Ceci, pour éviter que l'employeur invoque un abandon de poste.